



Last reviewed May 2016.

Protocole de gestion des incidents critiques des disciplines de l'ACSH

L'objet de ce document est d'exposer les grandes lignes des diverses mesures à prendre dans la gestion d'incident critique qui survient lors d'une activité d'une discipline de l'ACSH.

Définition d'incident critique:

Un événement ou un incident duquel découle une possible responsabilité des disciplines/ASCH ou de nature importante impliquant une hospitalisation et/ou une opération. Ceci se rattache à une blessure corporelle individuelle, mais peut également impliquer un dommage matériel.

Mesures à prendre (sur le site)

- S'assurer que la ou les personne(s) blessée(s) obtienne(nt) immédiatement une attention médicale.
- S'assurer que le danger qui est la cause de l'incident soit contrôlé.
- S'assurer que les formulaires de consentement médical et de renseignements personnels soient à la portée de la main.
- Communiquer avec le courtier en assurance-accident dans tous les cas survenant hors du Canada.
- Communiquer avec le représentant de l'ACSH et de votre discipline (la discipline DOIT nommer une personne ressource).
- La personne ressource de la discipline (OSP, Club, etc.) communique ensuite avec la discipline sportive nationale (ACA/ACSA/FCS, etc.) si l'incident est d'un niveau qui n'est pas du ressort de l'Équipe nationale.
- Établir qui est la personne de référence sur le site (est en général le DT ou le Président de l'épreuve).
- Identifier les représentants clefs en relation avec l'incident (installations, médical, club) et obtenir toutes leurs coordonnées.

- Obtenir le formulaire de rapport d'incident de l'ACSH.
- Dès que possible, veuillez prendre des notes de ce qui est arrivé et des démarches prises subséquemment.
- Si cela est possible, obtenir une copie du rapport de la patrouille de ski et le nom des médecins traitants sur la montagne ou à l'hôpital.

Déclarations des témoins : pour les personnes non membres de la discipline de l'ACSH (public), ceci doit être réalisé par des experts professionnels ou des avocats, MAIS obtenez les noms complets et les coordonnées de ces témoins.

Il faut demander à tous les principaux témoins de la discipline/ASCH (entraîneurs, personnel de la montagne, etc.) de rédiger une déclaration relatant leurs observations en y insérant les données cruciales (si cela est possible et faisable) des points suivants :

- Qu'est-il arrivé?
- Quel temps faisait-il?
- Quelles étaient les conditions de la neige?
- Obtenir toute photo ou tout vidéo pris à ce moment
- Environnement?

Dispositions à prendre par la discipline

Le Chef de la direction ou le Chef des opérations, le Président du club (ou équivalent) doit être contacté pour être informé de l'incident qui a eu lieu. Cette personne informera à son tour l'ACSH et la discipline sportive nationale.

- Si le Chef de la direction ou le Chef des opérations ne sont pas disponibles, le Directeur général, le Directeur technique ou le Directeur à la haute performance doit être appelé.

Le service de liaison média de la discipline sera contacté par le Chef de la direction ou le Chef des opérations immédiatement afin de disposer de suffisamment de temps pour émettre un communiqué au besoin (le service de liaison média communiquera avec le Directeur, Marketing et communications ou toute personne remplissant ces fonctions au sein de l'organisation).

L'ACSH communiquera avec les représentants de la compagnie d'assurance CGL.

Détermination de la première personne ressource pour la discipline : (en fonction de la situation...)

- S'il s'agit d'un membre de l'Équipe nationale et que l'incident survient hors du pays : Directeur à la HP, Directeur de l'Équipe, Directeur du programme.
- Si l'incident a lieu au pays (qui impliquerait, entre autres, des sites, des aires de ski, des entraîneurs, etc.) : le Directeur technique ou la personne désignée.
- Dans l'éventualité où la première personne ressource ne serait pas disponible, l'autre personne assumerait alors ce rôle.

La famille de la personne blessée sera contactée par la discipline dans les 24 heures suivant l'incident.

Une réunion de gestion de crise réunissant le plus de protagonistes clefs possibles aura lieu dans les 24 heures suivant l'incident afin de déterminer toute mesure à prendre dont la rédaction de communiqués de presse, la communication avec les membres de l'équipe, etc. L'ACSH devrait en tout temps être impliquée.

La personne ressource de la discipline transmettra régulièrement des nouvelles au Chef de la direction/Chef des opérations afin que tous soient au courant des derniers développements.

Le Directeur de l'équipe/le Directeur du programme/ le Directeur médical demeureront en stand-by pour déployer les ressources telles que soutien aux entraîneurs et aux athlètes, programmes de rééducation, etc.

Autres facteurs à considérer

Compte-rendu relatif au stress découlant de l'incident critique : pour toute personne impliquée qui en aurait besoin. La demande initiale d'aide locale devrait être faite.